AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Marie-France Matteau, directrice-générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2019-0360.

Cette session se tiendra le 17 janvier 2019 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-0360

Lot 5 939 337 du cadastre du Québec (Lac Wentworth)

Nature de la demande :

Autoriser que le lot 5 939 337 du cadastre du Québec possède une profondeur moyenne de 76 mètres au lieu d'une profondeur minimale de 100 mètres et ce, tel que prescrit à la grille des usages et des normes de la zone habitation H-28 (Bassin du Lac Wentworth). La largeur et la superficie du lot sont conformes à la réglementation.

Disposition réglementaire affectée :

Règlement de lotissement n° 2017-497, article 12, grille des usages et normes de la zone habitation H-28 : la profondeur minimale d'un lot est fixée à 100 mètres.

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 17 JANVIER 2019.

Donné à Wentworth-Nord, ce 18eme jour du mois de décembre deux mille dix-neuf.

Marie-France Matteau
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 18eme jour du mois de décembre deux mille dix-neuf.

Marie-France Matteau
Directrice générale et secrétaire-trésorière.